Nations Unies A/55/144–E/2000/87

Assemblée générale
Conseil économique et social

Distr. générale
3 juillet 2000
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Point 20 c) de la liste préliminaire*
Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : assistance au peuple palestinien

Conseil économique et social
Session de fond de 2000
Point 9 de l'ordre du jour provisoire**
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 3 juillet 2000, adressée au Secrétaire général par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le Séminaire des Nations Unies sur les perspectives de développement de l'économie palestinienne et le processus de paix au Moyen-Orient, que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a organisé au Caire les 20 et 21 juin 2000, en application des résolutions 54/39 et 54/40 de l'Assemblée générale du 1er décembre 1999.

Ce séminaire a servi de cadre à un examen de l'état actuel de l'économie palestinienne, des facteurs dont elle dépend et de ses perspectives d'avenir; il s'agissait d'inciter la communauté internationale à appuyer davantage la réalisation des droits économiques légitimes du peuple palestinien.

Ont participé à ce séminaire des gouvernements, notamment de pays donateurs, des organisations internationales, des organismes et entités des Nations Unies, des représentants de l'Autorité palestinienne et des organisations non gouvernementales actives sur le terrain, ainsi que des spécialistes. Le Comité estime que la réunion a été utile et il espère qu'elle a contribué de façon constructive aux efforts consentis sur le plan international pour favoriser le développement économique du peuple palestinien au cours de la phase de transition. Il est d'avis, en outre, que les activités déployés en vue de parvenir à un règlement politique ne porteront leurs fruits que si elles sont accompagnées de politiques visant à améliorer les conditions de vie du peuple palestinien ainsi qu'à promouvoir la coopération économique et le développement.

* A/55/50.
** E/2000/100.

00-51821 (F) 010800 070800

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour information, le rapport du Séminaire (voir annexe). Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et celui du rapport comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 20 c) de la liste préliminaire et du Conseil économique et social, au titre du point 9 de l'ordre du jour.

Le Président du Comité pour l'exercice
des droits inaliénables du peuple palestinien
(*Signé*) Ibra Deguène **Ka**

Annexe

Rapport du Séminaire des Nations Unies sur les perspectives de développement de l'économie palestinienne et le processus de paix au Moyen-Orient, tenu au Caire les 20 et 21 juin 2000

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1–28	4
	A. Organisation du Séminaire	1	4
	B. Participation	2–9	4
	C. Ordre du jour	10–11	6
	D. Ouverture du Séminaire	12–28	6
II.	Résumé des tables rondes	29–52	11
	Première table ronde. Renforcement des institutions palestiniennes et résultats économiques au cours de la période transitoire : succès, échecs et tâches futures	29–32	11
	Deuxième table ronde. Objectifs et stratégies de développement palestinien	33–37	13
	Troisième table ronde. Relations économiques israélo-palestiniennes pendant la période intérimaire et perspectives d'avenir	38–44	16
	Quatrième table ronde. Répercussions des questions non économiques sur le développement palestinien dans les domaines économique et social (colonies de peuplement israéliennes; Jérusalem; réfugiés de Palestine; eau et ressources naturelles)	45–52	20
III.	Séance de clôture	53–56	23

I. Introduction

A. Organisation du Séminaire

1. Le Séminaire des Nations Unies sur les perspectives de développement de l'économie palestinienne et le processus de paix au Moyen-Orient a été organisé par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dans le cadre de son mandat, qui est de promouvoir une assistance et un appui internationaux au peuple palestinien au cours de la période de transition. Le Séminaire s'est déroulé au Caire les 20 et 21 juin 2000.

B. Participation

2. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien était représenté par une délégation composée de M. Ibra Deguène Ka (Sénégal), Président, M. Ravan Farhâdi (Afghanistan), Vice-Président, M. Walter Balzan (Malte), Rapporteur, M. Ibrahim M'baba Kamara (Sierra Leone), M. Rafael Dausá Céspedes (Cuba) et M. Nasser M. Al-Kidwa (Palestine). Le Séminaire était présidé par le Président du Comité.

3. Des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales ont été invités à participer au Séminaire. Un certain nombre d'experts ont été invités à faire des exposés.

4. Les gouvernements ci-après étaient représentés : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Cuba, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakstan, Lesotho, Liban, Libéria, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maurice, Mexique, Mozambique, Myanmar, Népal, Norvège, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Phillippines, Pologne, Portugal, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Tanzanie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam et Zambie.

5. Ont participé les organisations, organismes et entités des Nations Unies ci-après : Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO); Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); Organisation de l'aviation civile internationale (OACI); Fonds monétaire international (FMI); Union internationale des télécommunications (UIT); Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies; Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED); Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI); Centre d'information des Nations Unies (Le Caire); Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP); Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA); Organisme des Nations Unies chargé de

la surveillance de la trêve (ONUST); Union postale universelle (UPU); Programme alimentaire mondial (PAM).

6. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Commission européenne; Organisation internationale des migrations; Ligue des États arabes; Organisation de l'unité africaine et Organisation de la Conférence islamique.

7. La délégation de Palestine a pris part aux travaux du Séminaire.

8. Les experts ci-après ont présenté des exposés : M. Samir Abdullah, Directeur général du Palestine Trade Center (Paltrade); M. Salem Ajluni, Chef du Groupe du suivi de la situation économique et sociale, Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies; M. Saad Al-Khatib, Directeur général adjoint pour les relations internationales, Ministère de l'économie et du commerce, Autorité palestinienne; M. Maher Al-Masri, Ministre de l'économie et du commerce, Autorité palestinienne; M. Saeb Bamya, Directeur général pour les relations internationales, Ministère de l'économie et du commerce, Autorité palestinienne; M. Omar Daoudi, Conseiller spécial du Programme d'assistance au peuple palestinien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD/PAPP) Jérusalem; M. Sharif S. Elmusa, chargé de cours sur les sciences politiques, Université américaine du Caire; M. Gil Feiler, Directeur général de Info-Prod Research (Moyen-Orient), Ramat-Gan; M. Emad Gad, spécialiste des affaires palestiniennes, Centre d'Al-Ahram pour les études politiques et stratégiques, Le Caire; M. Nadav Halevi, professeur de commerce international, Université hébraïque, Jérusalem; M. Edward Haley, professeur de relations internationales, Claremont McKenna College and Claremont Graduate University, Californie; M. Samir Huleileh, Nassir Investments Co. Ltd., Bethléem; M. Yossi Katz, membre du Parlement israélien (Knesset); M. Raja Khalidi, coordonnateur du groupe de l'assistance au peuple palestinien, Division de la mondialisation et des stratégies de développement, CNUCED; M. David Newman, Chef du Département de sciences politiques, Université Ben Gurion du Néguev; M. Taher Shash, conseiller juridique, Organisation arabe des droits de l'homme; M. Mohammad Shtayyeh, Directeur général du Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction, Autorité palestinienne; M. Akrum Tamimi, Vice-Président de la planification et du développement, Université de Hébron; M. Shibley Telhami, professeur de sciences politiques à l'Université du Maryland et maître de recherches à la Brookings Institution, Washington, D.C.

9. Les organisations non gouvernementales ci-après ont participé en tant qu'observateurs : Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques; Université américaine du Caire, Bureau des études africaines; Organisation arabe des droits de l'homme; Service de secours catholique; Conseil de l'unité économique arabe; Centre égyptien pour le développement écologique et rural; Comité égyptien pour la paix et le désarmement; Centre de coordination arabe des ONG; Comité égyptien de consolidation; Centre de Gaza pour les droits et le droit; Info-Prod Research (Moyen-Orient); Agence japonaise de coopération internationale; Société palestinienne du Croissant-Rouge; Conseil palestinien pour la justice et la paix; Comité des femmes actives palestiniennes; Pax Christi International; Research on Refugees Welfare; Shadow United Nations; Initiative suisse pour le commerce au Moyen-Orient et en Afrique du Nord; Tami Steinmetz Center for Peace Research, Université de Tel-Aviv; Congrès du monde islamique.

C. Ordre du jour

10. Le Séminaire avait pour objet de débattre de la situation actuelle de l'économie palestinienne, des facteurs dont elle dépend et de ses perspectives d'avenir, en vue d'inciter les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations de la société civile à appuyer davantage la réalisation des droits économiques légitimes du peuple palestinien, de manière à contribuer aux efforts plus larges de consolidation de la paix.

11. Lors de la séance d'ouverture et des quatre tables rondes, les participants ont examiné les questions suivantes :

a) Renforcement des institutions palestiniennes et résultats économiques au cours de la période transitoire : succès, échecs et tâches futures;

b) Objectifs et stratégies de développement palestinien;

c) Relations économiques israélo-palestiniennes au cours de la période transitoire : espoirs et réalités;

d) Situation actuelle des négociations israélo-palestiniennes sur les questions économiques;

e) L'avenir des relations économiques israélo-palestiniennes (commerce, flux de main-d'oeuvre, liquidités, finances et investissements); et

f) Répercussions des questions non économiques sur le développement palestinien dans les domaines économique et social (colonies de peuplement israéliennes, Jérusalem, réfugiés de Palestine, eau et ressources naturelles).

D. Ouverture du Séminaire

12. Lors de la session d'ouverture, M. Mustafa El Fiqi, Ministre adjoint chargé des affaires arabes, Représentant permanent de l'Égypte auprès de la Ligue des États arabes, a fait une déclaration. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), M. Hazem Abdel Aziz El Beblawi, a donné lecture d'une déclaration du Secrétaire général de l'ONU. Des déclarations ont également été faites par M. Ibra Deguène Ka, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et par M. Maher Al-Masri, Ministre de l'économie et du commerce de l'Autorité palestinienne et Représentant de la Palestine.

13. Dans sa déclaration, M. Mustafa El Fiqi, Ministre adjoint chargé des affaires arabes et Représentant permanent de l'Égypte auprès de la Ligue des États arabes, constate que l'ONU s'emploie continuellement à remplir son rôle en ce qui concerne la question de Palestine. Il espère que le Séminaire donnera une vision claire de la situation dans le territoire palestinien et encouragera les pays donateurs à appuyer le nouvel État palestinien lorsqu'il sera déclaré. Malgré des avancées sur le plan économique, l'Autorité palestinienne souffre encore de mesures prises par les Israéliens et le nouvel État aura besoin de davantage de ressources pour le développement et la formation afin de surmonter les problèmes hérités de l'occupation israélienne. Dans les circonstances, il est nécessaire d'avoir une nouvelle conception d'un rôle international efficace et complet pour aider l'Autorité palestinienne sur la voie du développement économique durable. M. El Fiqi exprime l'espoir que le processus de

paix aboutira conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des accords récents, et qu'un accord définitif sera conclu en septembre.

14. Dans la déclaration lue en son nom par M. Hazem Abdel Aziz El Beblawi, Secrétaire exécutif de la CESAO, le Secrétaire général de l'ONU s'est déclaré convaincu que, dans le cadre des négociations israélo-palestiniennes, malgré des difficultés inévitables, les deux parties sont déterminées à faire des progrès concrets et à parvenir à un accord sur le statut final. Il les a encouragées à reconnaître qu'il est urgent de faire aboutir le processus de paix sur une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. La communauté internationale doit continuer à aider le peuple palestinien à progresser sur la voie du développement économique et social, afin de créer un fondement solide pour la paix et la stabilité futures de la région. Les programmes et institutions des Nations Unies apportent une telle assistance depuis de nombreuses années, et ils se sont concentrés depuis le début du processus de paix de Madrid sur la mise en place de l'infrastructure palestinienne, le développement des institutions et l'amélioration des conditions de vie du peuple palestinien. Ils continueront ce travail important, en particulier lors de la phase cruciale de transition. La contribution des pays donateurs reste essentielle, ainsi que l'appui apporté à l'UNRWA. Le Secrétaire général exprime l'espoir que le retrait d'Israël du Liban encouragerait tous les peuples de la région à progresser dans les négociations de traités de paix. Il est crucial que les Israéliens et les Palestiniens ne perdent pas de temps et que la communauté internationale fasse de son mieux pour aider les parties sur le chemin de la paix. Le Secrétaire général assure que l'ONU restera à la disposition des parties dans leur quête de paix et de réconciliation.

15. M. Ibra Deguène Ka, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, souligne l'importance de l'assistance internationale pour relever les défis économiques et sociaux que doit relever le peuple palestinien. Il note que, depuis sa création en 1993, l'Autorité palestinienne a fonctionné dans l'adversité, dans des conditions particulièrement complexes. Elle a pris la responsabilité directe de l'éducation, de la santé et de la prestation d'autres services fondamentaux pour la grande majorité des Palestiniens dans les territoires occupés, elle assure le maintien de l'ordre et s'efforce de développer l'économie et de créer des institutions palestiniennes. Dans le même temps, l'Autorité palestinienne n'a pas le contrôle sur des ressources essentielles, comme la terre et l'eau, ne dispose pas d'un accès direct aux marchés extérieurs, et une grande partie de son budget est tributaire des transferts de taxes et de droits collectés par Israël. L'amélioration des conditions de vie dans le territoire palestinien, l'établissement de relations de coopération et de partenariat commerciaux dans la région, ainsi que la promotion du développement, constituent le fondement essentiel de la paix et sont dans l'intérêt de tous, Arabes et Israéliens.

16. Dans sa déclaration, M. Maher Al-Masri, Ministre de l'économie et du commerce de l'Autorité palestinienne, représentant la Palestine, note que de nombreux problèmes se sont posés depuis la création de l'Autorité palestinienne. Il n'y a pas d'institutions en place et les difficultés sont multiples, notamment la fermeture des frontières par Israël et les divers obstacles empêchant le passage entre différentes parties de la Cisjordanie. Toutefois, grâce à l'assistance internationale, les Palestiniens ont été en mesure de surmonter nombre de ces obstacles. M. Al-Masri indique que l'Autorité palestinienne est anxieuse de créer un État indépendant qui tendra la main à tous ses voisins, y compris Israël. Le nouvel État aimerait devenir partie in-

tégrante de l'économie mondiale mais, pour ce faire, il aura besoin de l'assistance de la communauté internationale et de l'ONU pour l'aider à mettre en place des institutions et faire appliquer les résolutions de l'ONU. La stabilité et la paix au Moyen-Orient ne pourront devenir une réalité sans justice, et un soutien économique est indispensable pour empêcher l'aggravation de l'instabilité et de la pauvreté.

17. Le représentant de la Fédération de Russie réaffirme l'engagement de son pays, coparrain du processus de paix de Madrid, envers les droits inaliénables du peuple palestinien. Il souligne qu'il est important d'avancer dans les négociations israélo-palestiniennes qui en sont à un stade extrêmement difficile et crucial, et insiste sur l'importance vitale de réunir les efforts de la communauté internationale pour répondre aux justes demandes du peuple palestinien. La situation socioéconomique des Palestiniens est loin d'être satisfaisante, malgré des succès indéniables de l'Autorité palestinienne dans la mise en place d'institutions publiques de base, la réduction du déficit public, la prestation de services sociaux et la création de nouveaux emplois. Il reste beaucoup à faire pour accroître le niveau de vie, garantir un développement économique durable, promouvoir l'investissement, accroître l'accès aux marchés internationaux et réduire le chômage. Toutefois, ces problèmes ne sauront être réellement résolus tant que le peuple palestinien n'exercera pas ses droits nationaux légitimes dans son propre État.

18. Le représentant du Brésil réaffirme l'appui de son gouvernement pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et la conclusion fructueuse du processus de paix au Moyen-Orient. Il mentionne également des éléments récents visant à renforcer la coopération entre le Brésil et la Palestine, notamment la réponse positive du Président Henrique Cardoso à l'invitation faite par M. Arafat d'être membre du Comité international du projet Bethléem 2000. L'ONU a un rôle important à jouer pour garantir l'exercice des droits des Palestiniens, améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le développement économique et social des territoires occupés.

19. Le représentant de la Ligue des États arabes fait observer que le développement économique et la situation politique sont étroitement liés, comme en témoigne la pratique de la politique israélienne d'occupation de lier l'économie palestinienne à l'État d'Israël. Le processus de paix a suscité l'engagement des pays donateurs d'aider le peuple palestinien à atténuer les conséquences de l'occupation israélienne et leur permettre de mettre en place les institutions et l'infrastructure nécessaires. L'aide apportée a toutefois été inférieure aux espérances, ce qui a entravé la réussite des efforts de l'Autorité palestinienne. La Ligue des États arabes n'économisera aucun effort pour aider le peuple palestinien à se doter du cadre nécessaire au développement économique, à la paix et à la stabilité. Israël continue de manoeuvrer pour éviter de s'acquitter de ses obligations envers le processus de paix et place de nombreux obstacles à l'exercice des droits des Palestiniens. La violation des accords remet en question les intentions pacifiques du Gouvernement israélien et se traduit par des difficultés sans fin dans la région.

20. Le représentant de l'Organisation de la Conférence islamique souligne que le processus de paix passe par sa phase la plus délicate. La politique israélienne d'atermoiements et de faux-fuyants empêche la mise en oeuvre d'aspects majeurs des accords de paix. Alors que la date du 13 septembre se rapproche, tout semble indiquer qu'Israël refuse de se retirer jusqu'aux frontières de 1967 ou d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité et d'aborder des problèmes comme le retour des

réfugiés palestiniens chez eux. Le peuple palestinien vit dans des conditions extrêmement difficiles en conséquence de la pression imposée par les autorités israéliennes. Le développement économique exige la paix et la stabilité. Les Israéliens confisquent la terre et l'eau sous divers prétextes, et les fermetures de frontière par les Israéliens visent à faire d'Israël le seul pays avec lequel les Palestiniens peuvent avoir des échanges. Israël conserve également les taxes perçues sur les marchandises et ne les reverse pas à l'Autorité palestinienne. Pendant toutes les années d'occupation, Israël a étouffé l'économie palestinienne. Aujourd'hui, Israël doit faire ce qui est en son pouvoir pour mettre un terme au conflit, retourner aux frontières de 1967 et démanteler les colonies de peuplement.

21. Le représentant du Pakistan déclare que son pays a toujours fermement soutenu le droit à l'autodétermination du peuple palestinien. La communauté internationale doit rester étroitement impliquée, afin de garantir la concrétisation des engagements solennels pris dans les accords de paix. Elle doit également aider à surmonter les graves difficultés économiques du peuple palestinien. Le développement économique permettra d'intensifier le processus de paix, et la coopération économique entre tous les peuples de la région, important dividende de la paix, leur permettra de bénéficier des fruits de la mondialisation.

22. Le représentant de la Malaisie se déclare très préoccupé par la situation potentiellement volatile et appelle les parties concernées à raviver le processus de paix qui se trouve actuellement dans l'impasse; il demande à la communauté internationale de ne pas laisser passer cette occasion de ramener enfin la paix et la stabilité au Moyen-Orient. Pour que la paix devienne une réalité, elle doit être assortie d'une croissance économique et du développement, ainsi que d'améliorations des conditions sociales et du niveau de vie de la population. La communauté internationale des donateurs doit continuer à appuyer le relèvement de l'économie palestinienne et garantir que le développement socioéconomique de la société palestinienne soit viable. La Malaisie a constamment soutenu le peuple palestinien, notamment par la création d'un fonds spécial visant à aider les Palestiniens dans les territoires occupés, en finançant la reconstruction de la bande de Gaza, en contribuant régulièrement à l'UNRWA, en participant à la formation de la police et des fonctionnaires palestiniens, et en mettant en place un programme de formation à l'intention des pilotes palestiniens.

23. Le représentant de la Norvège affirme que le processus de paix au Moyen-Orient est étroitement lié aux perspectives de développement économique et social de la Palestine. L'appui international au développement palestinien a permis de garder le processus de paix sur les rails pendant une phase critique et d'améliorer la qualité de la vie des habitants à de nombreux égards. La Norvège fournit un appui aux activités entreprises par diverses institutions des Nations Unies et est l'un des principaux donateurs à l'Autorité palestinienne. Elle s'est engagée à maintenir le même niveau d'aide bilatérale pendant la période quinquennale 1999-2003, et de s'attaquer aux problèmes d'alimentation en eau, de planification, d'éducation et d'électrification, et d'appuyer la réforme du Ministère des finances. Elle espère rendre son aide plus complète et efficace par rapport aux plans de développement palestiniens, et dans le cadre de la coordination des donateurs.

24. Le représentant de la Tunisie fait observer qu'il existe un lien étroit entre le développement économique et la nécessité de trouver une solution globale et juste qui permettrait au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables et de se consa-

crer au développement durable. La communauté internationale, représentée par l'ONU, doit mettre un terme aux restrictions et aux obstacles imposés par Israël à l'économie palestinienne. Il ne saurait y avoir de paix sans développement ni de développement sans paix. Il est à espérer que la communauté internationale répondra aux besoins de l'économie palestinienne. La Tunisie est prête à accroître toutes ses formes de coopération avec le futur État palestinien.

25. Le représentant de l'Afrique du Sud déclare que le Séminaire met en évidence le fait que l'avenir durable et prospère d'un État palestinien dépend de la « paix économique », c'est-à-dire de la liberté de développer l'économie palestinienne. L'Autorité palestinienne a connu de grandes réussites en ce qui concerne le développement de l'économie, mais les entrepreneurs palestiniens rencontrent encore de nombreux obstacles, notamment des obstacles tarifaires et non tarifaires et des restrictions imposées à la libre circulation des biens et des personnes. Le peuple palestinien peut toutefois être fier de son économie. Avec une paix juste et globale, l'économie palestinienne pourra prospérer.

26. Le représentant du Japon déclare que son gouvernement a contribué au processus de paix au Moyen-Orient par un appui politique, une participation active aux négociations multilatérales et par une assistance économique au peuple palestinien. S'agissant de l'appui politique, le Japon s'efforce de faciliter le dialogue entre les parties concernées et appuie les mesures de rétablissement de la confiance. De jeunes diplomates, provenant des pays arabes et d'Israël, sont invités chaque année à se rendre ensemble au Japon afin de parvenir à une compréhension et un respect mutuels. En ce qui concerne les négociations multilatérales, le Japon a pris la présidence du Groupe de travail sur l'environnement et participe également activement à d'autres groupes de travail; il est convaincu que ses initiatives contribueront à la coopération régionale et faciliteront les négociations bilatérales. L'assistance économique est la principale contribution du Japon au peuple palestinien, car elle représente un total de 520 millions de dollars depuis 1993. En planifiant ses programmes d'assistance, le Japon accorde la priorité 1) à la mise en valeur des ressources humaines; 2) au renforcement des institutions, notamment juridiques; 3) à des projets à petite échelle pour les communauté rurales; 4) à des projets trilatéraux (Japon-Autorité palestinienne-Israël) de rétablissement de la confiance; et 5) à l'assistance aux réfugiés palestiniens en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ainsi que dans les pays voisins. Le représentant du Japon assure que son pays poursuivra ses efforts.

27. Le représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) fait référence aux activités de la Commission à l'appui du développement économique dans le territoire palestinien. Des réunions, des informations et des publications ont permis d'examiner les différents aspects du développement palestinien. Par ailleurs, la CESAO analyse les problèmes et propose des solutions, donne des avis sur la mise en place des institutions et sur la formulation et l'exécution des politiques. Les conseillers régionaux de la Commission prêtent assistance à certaines institutions palestiniennes dans les domaines de l'agriculture, des statistiques relatives aux ménages et aux dépenses, le système de comptabilité nationale, les questions de développement social, la libéralisation du commerce international et l'Organisation mondiale du commerce. Des services consultatifs sont fournis au secteur des transports, notamment pour la construction du port de Gaza. La CESAO assure également une formation dans des domaines comme les politiques de développement agricole, les statistiques ventilées par sexe, l'hydrologie et la récupération de l'eau.

28. Le représentant de l'Union postale universelle (UPU) affirme le droit du peuple palestinien de communiquer et de bénéficier de services postaux efficaces. Le Congrès de l'UPU a décidé en 1999 de reconnaître le droit de l'Autorité palestinienne d'échanger directement du courrier avec n'importe quel pays, sans avoir à passer par un État tiers. L'UPU s'attache en particulier à moderniser les services postaux palestiniens.

II. Résumé des tables rondes

Première table ronde. Renforcement des institutions palestiniennes et résultats économiques au cours de la période transitoire : succès, échecs et tâches futures

29. La première table ronde, intitulée « Renforcement des institutions palestiniennes et résultats économiques au cours de la période transitoire : succès, échecs et tâches futures », comprenait un exposé liminaire et deux exposés d'experts.

30. Dans son exposé liminaire, M. Maher Al-Masri, Ministre de l'économie et du commerce de l'Autorité palestinienne, a évoqué certains aspects fondamentaux de l'économie palestinienne. Le chômage avait fléchi, mais le problème de l'emploi dans le secteur public demeurait entier. La croissance dépendait de facteurs extérieurs qui n'influaient pas vraiment sur la vie des Palestiniens; en termes réels, le revenu par habitant était inférieur d'environ 10 % à ce qu'il était en 1993. De nombreux progrès avaient été réalisés mais il fallait redoubler d'efforts pour améliorer les conditions de vie des citoyens palestiniens. L'Autorité palestinienne devait s'attaquer aux problèmes institutionnels et rendre ses services plus efficaces. Une législation en matière financière et économique avait été élaborée et les lois applicables en Cisjordanie et à Gaza normalisées. Les travaux dans ce domaine étaient toujours en cours et toutes les lois fondamentales se rapportant à l'économie et aux finances devaient être en vigueur avant la fin de 2000. Le Haut Conseil économique comptait élaborer une politique propre à améliorer les conditions de vie de la population ainsi que l'action gouvernementale. Ainsi, il faudrait que les activités menées par le Gouvernement et les projets auxquels il participait fassent l'objet de plus de transparence et que les recettes publiques soient consolidées en un seul compte. Plusieurs réunions sur le thème de la privatisation avaient été tenues avec des entreprises du secteur privé. On reconnaissait l'importance des techniques de l'information. L'évolution de la situation politique était censée encourager les investissements étrangers dans le futur État. La Palestine faisait déjà partie de la Ligue des États arabes et souhaitait être pleinement intégrée à la zone économique arabe. Elle souhaitait bénéficier d'une plus grande diversité d'action, pouvoir utiliser l'accord de libre-échange avec les États-Unis et passer outre les contraintes imposées par le Protocole de Paris. Les Palestiniens envisageaient avec intérêt de coopérer avec Israël, mais également de bénéficier des avantages offerts à tout pays nouvellement industrialisé.

31. M. Omar Daoudi, Conseiller principal du Programme d'assistance au peuple palestinien du PNUD à Jérusalem, a défini certaines des lacunes propres aux institutions de l'Autorité palestinienne, des ministères aux villages : manque de capacités dans certains domaines de la planification et de l'exécution des projets, faiblesse des structures sociales, économiques et physiques héritées de l'occupation, faiblesse des

instances gouvernantes qui ne disposaient que de quatre ou cinq ans pour se développer, forte poussée démographique, manque de ressources financières, centralisation du processus de prise de décisions, et manque de responsabilisation, de transparence et de fiabilité dans le domaine de la gestion des finances. Si l'on voulait aider les Palestiniens à surmonter les obstacles qui se dressaient devant eux, il fallait faire de la bonne gestion des affaires publiques une priorité absolue sans laquelle l'action menée en faveur du développement se trouverait compromise, voire vouée à l'échec. Dans le domaine du renforcement des institutions, l'écart entre les attentes de la population et les résultats obtenus ne cessait de se creuser. Partant, il s'avérait nécessaire de créer des institutions adaptées, dignes de la confiance de la population. Le Service de la gestion et de l'administration publiques du PNUD s'est attaché à fournir une assistance technique et financière à l'Autorité palestinienne, dans les domaines de la gestion du secteur public, de la création de capacités au Ministère de la planification et de la coopération internationale, de l'élaboration du Plan de développement palestinien, ainsi que de la formation et de l'assistance technique fournie aux ministères. Les paramètres de l'assistance internationale devaient être établis en fonction des ressources humaines du territoire palestinien, il fallait considérer les 4,5 millions ou plus de Palestiniens de la diaspora en Amérique du Nord et en Europe comme un atout en la matière. Le PNUD était parvenu à enrôler plus de 250 scientifiques, technologues et autres experts dans des projets de développement, dans le cadre du dispositif de transfert des connaissances par les expatriés.

32. M. Salem Ajluni, Chef du Groupe du suivi socioéconomique du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies, a rappelé aux participants qu'au cours des quatre dernières années le Bureau avait élaboré des rapports sur l'économie palestinienne désormais disponibles sur Internet à l'adresse <www.unsco.org>. Depuis trois ans, la récession de 1995-1996, engendrée par de multiples fermetures des frontières, avait cédé la place à une reprise sur le plan macroéconomique. Le territoire palestinien avait enregistré une croissance de 7 à 8 % en 1998 et de 6 à 7 % en 1999, qui était attestée par la plupart des indicateurs macroéconomiques : commerce israélo-palestinien, activité prévue dans le secteur du bâtiment privé, valeur des projets approuvés dans le domaine de l'investissement privé, crédit bancaire aux entreprises privées, etc. Toutefois, le revenu réel par habitant demeurait inférieur de 10 % à son niveau de 1993. Grâce à la croissance, le taux de chômage avait baissé, passant d'environ 20 % en 1997 à moins de 13 % en 1999; parallèlement, le nombre de femmes actives avait augmenté d'environ 25 % au cours de la même période. Les fermetures de frontières étant moins fréquentes, les flux de main-d'oeuvre avaient repris, et les revenus salariaux s'étaient accrus; les emplois dans le secteur public avaient augmenté de 23 % entre 1997 et 1999, et les investissements publics financés par les pays donateurs étaient en hausse. Toutefois, ces sources de création d'emplois ne s'étaient pas avérées stables. La gageure consistait à créer suffisamment d'emplois pour absorber une main-d'oeuvre jeune, tout en augmentant le nombre d'emplois féminins sur le marché du travail officiel, afin d'entraîner une hausse du revenu familial et de réduire les taux de fécondité extrêmement élevés. Les données disponibles pour 1999 et 2000 faisaient déjà apparaître un ralentissement de la création d'emplois. L'investissement privé – principalement national mais également étranger – pourrait favoriser la création d'un plus grand nombre d'emplois et permettre d'augmenter les capacités de production et d'exportation. Des mesures et un environnement propices à l'investissement productif joueraient un rôle considérable dans ce domaine. Outre le développement de zones industrielles et de libre-échange ainsi que la rénovation à grande échelle de l'infrastructure publique, les progrès fu-

turs dépendraient de l'accélération des réformes institutionnelles et fiscales mises en place par l'Autorité palestinienne. Il était également nécessaire de procéder à une réforme importante du système judiciaire et à une extension de l'infrastructure publique. Par ailleurs, tout devait être mis en oeuvre en vue d'assurer que les autorités israéliennes ne continuent pas d'entraver la circulation des Palestiniens et des marchandises palestiniennes aux échelons local, régional et mondial.

Deuxième table ronde. Objectifs et stratégies de développement palestinien

33. La deuxième table ronde intitulée « Objectifs et stratégies de développement palestinien » comprenait trois présentations d'experts et un exposé du Président du Comité sur l'appui international pour le projet « Bethléem 2000 ».

34. M. Mohammad Shtayyeh, Directeur général du Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction de l'Autorité palestinienne, a déclaré que l'infrastructure palestinienne avait été mise à mal au cours des 32 dernières années. L'état des routes était désastreux et aucune nouvelle école n'avait été construite. Le nouvel État aurait besoin de 415 nouveaux établissements scolaires d'un prix unitaire de 850 000 dollars. Alors que le coût de l'infrastructure des colonies de peuplement était intégralement supporté par les Palestiniens, notamment en ce qui concernait la terre et l'eau, 184 villages en Cisjordanie et à Gaza étaient privés d'eau et plus de 20 % de la population n'étaient que sporadiquement alimentés en électricité. De nombreux Palestiniens vivaient avec moins de 2 dollars par jour. Il devenait impossible aux Palestiniens de se déplacer entre la Cisjordanie et la bande de Gaza. La situation de l'emploi évoluait d'un jour à l'autre, selon le moment choisi par les Israéliens pour fermer les frontières. Israël appliquait une politique d'intégration de la Cisjordanie à Israël, privant les paysans palestiniens de leurs terres et les poussant à chercher un emploi en Israël. Ainsi, l'économie palestinienne était devenue l'otage d'Israël. Dans le cadre de la rénovation de l'infrastructure, l'Autorité palestinienne avait concentré ses efforts sur l'eau, les écoles et le logement. En outre, elle avait décidé d'harmoniser le cadre juridique pour la Cisjordanie et Gaza, de créer des emplois pour les Palestiniens qui avaient quitté le marché du travail israélien et d'encourager le secteur privé et la privatisation. L'Autorité s'attachait désormais à la bonne gestion des affaires publiques et au renforcement des institutions en vue de créer un gouvernement transparent. La question était de savoir comment relier l'économie palestinienne à l'économie israélienne. Les Palestiniens avaient 32 ans de retard par rapport au reste de la région et allaient devoir mettre les bouchées doubles. L'économie ne pouvait être détachée de la politique et le résultat final des négociations politiques demeurait incertain quant au contrôle de l'eau et à la continuité géographique entre la Cisjordanie et Gaza. Les pays donateurs continueraient-ils à appuyer le futur État palestinien? M. Shtayyeh a cité le Président Arafat, qui avait reconnu lors de la Réunion de Paris que des erreurs avaient été commises, et a assuré les participants au Séminaire que l'Autorité palestinienne avait commencé à rectifier ces erreurs.

35. M. Saad Al-Khatib, Directeur général adjoint pour les relations internationales du Ministère de l'économie et du commerce de l'Autorité palestinienne, a informé les participants qu'un Haut Conseil avait été créé en vue de définir les objectifs de développement et d'établir une stratégie pour les atteindre. La baisse des taux du chômage et la hausse du revenu par habitant, ainsi que l'augmentation des dépôts

bancaires et des prêts, étaient les premiers indices d'une amélioration depuis 1995-1996. Toutefois, le niveau du chômage demeurait deux fois plus élevé qu'en 1993 et les recettes récentes provenaient principalement de l'embauche dans le secteur public et d'une augmentation des créations d'emploi en Israël, deux facteurs aléatoires. La pauvreté était endémique, les statistiques du commerce faisaient apparaître un déficit constant, tandis que les investissements du secteur privé dont l'économie palestinienne avait grand besoin ne s'étaient, dans une large mesure, toujours pas concrétisés. Selon les grandes lignes de la politique économique exposées par l'Autorité palestinienne, la gestion des finances serait assujettie à plusieurs mécanismes de contrôle. Les mesures suivantes étaient prévues : adoption d'un budget annuel en temps voulu, intégration des budgets de développement, consolidation des comptes publics, transparence des investissements publics, privatisation, le cas échéant, et uniformisation des procédures de recrutement et de rémunération dans la fonction publique. On mettait également l'accent sur la création d'un système de services sociaux efficaces surtout en matière d'éducation et de santé, grâce à de nombreux programmes visant à améliorer la qualité des services dans ces domaines. Il était nécessaire de créer des mécanismes de sécurité sociale pour les chômeurs et les personnes âgées ou défavorisées, et le développement durable dépendait de la mise en place de systèmes de pension et d'assurance ainsi que d'autres moyens publics ou privés de lutte contre la pauvreté. L'économie palestinienne reposait en grande partie sur la création d'un environnement propice au développement du secteur privé. À cette fin, l'Autorité palestinienne avait entrepris d'élaborer des lois financières répondant aux normes internationales, d'instaurer un dialogue avec le secteur privé qui influerait sur la politique du secteur public, et de trouver d'autres partenaires commerciaux.

36. M. Raja Khalidi, Coordonnateur de l'assistance au peuple palestinien de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), a déclaré que le secrétariat de la CNUCED avait effectué une étude sur l'avenir de l'économie palestinienne et en avait tiré des conclusions optimistes. En 1990, le secrétariat avait entamé des travaux sur un projet de recherche portant sur les perspectives de développement durable de l'économie palestinienne. Le projet comprenait la conception d'un cadre quantitatif informatisé qui reproduisait l'historique des liens existant entre les principaux agrégats macroéconomiques et les solutions de remplacement prévues pour le développement de l'économie palestinienne au cours de la période 1990-2010. La version originale du cadre quantitatif informatisé s'était avérée un outil solide et largement fiable pour définir les tendances générales que l'économie palestinienne pourrait être amenée à suivre. On avait récemment mis au point une nouvelle version du cadre, reconçue comme cadre de simulation macroéconomique. Ce nouveau cadre partait du principe que la population locale augmenterait selon les prévisions du cadre original, à l'exception d'un fait majeur. L'ancien cadre prenait pour hypothèse que les Palestiniens de la diaspora commenceraient à regagner le territoire palestinien au bout de cinq ans. Leur intégration au nouveau cadre se traduisait par un accroissement de la production potentielle et de la population à la recherche d'un emploi, et rendait d'autant plus difficile leur assimilation de manière productive. Le cadre proposait trois séries de projections différentes, toutes dotées d'un même objectif : trouver la manière de faire disparaître ou de réduire des déficits importants, tout en assimilant de façon productive un million de rapatriés entre 2000 et 2010. Le premier scénario décrivait la poursuite des tendances économiques actuelles au cours de la période projetée, rien n'étant entrepris pour remédier aux déséqui-

libres structurels, ce qui ne manquerait pas d'avoir des effets socioéconomiques désastreux à long terme. Le deuxième scénario reposait sur l'hypothèse d'un accroissement des investissements dans les industries exportatrices et dans certaines industries de substitution des importations, visant à dynamiser l'épargne, l'investissement et la croissance en puisant dans les ressources financières disponibles. Le troisième scénario supposait des investissements et des exportations plus soutenus, s'appuyant sur des flux importants de transferts financiers extérieurs nets. Le cadre de simulation macroéconomique se proposait d'atteindre des objectifs essentiels d'ici à 2010 : taux de croissance économique élevé et soutenu, réduction sensible de la part de la consommation privée dans le produit intérieur brut, diminution progressive de la consommation des administrations publiques, très élevée depuis les années 90, en valeur absolue comme en pourcentage du PIB, maintien d'un taux d'investissement fort, voisin de 30 %, grâce à des investissements gouvernementaux plus importants, et dynamisation des exportations. D'autres objectifs supposaient une réduction importante de la part des importations dans le PIB, la diminution du déficit de la balance commerciale et de celle des transactions courantes, une épargne supérieure à l'investissement et une baisse sensible de la dépendance par rapport au revenu provenant des emplois en Israël. Un taux de chômage aussi bas que possible, une croissance soutenue du niveau de vie et l'assimilation progressive d'un million de rapatriés palestiniens faisaient également partie des objectifs fixés. Le défi était de taille, les mesures et stratégies visant à atteindre les objectifs étaient complexes et nécessitaient une action concertée de la part des Palestiniens et de la communauté internationale; cependant, comme l'expérience d'autres États nouvellement créés, y compris Israël, l'avait montré, avec de la volonté, de la clairvoyance et des moyens suffisants, tout était possible.

37. Les présentations des experts ont été suivies d'une déclaration de M. Ibra Deguène Ka, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, sur l'appui international pour le projet « Bethléem 2000 ». Les célébrations qui ont débuté à Noël 1999 pour se conclure à Pâques 2001 étaient à l'origine envisagées comme un moyen de restaurer les sites religieux et historiques de Bethléem et de rénover l'infrastructure de la ville ainsi que le potentiel touristique, en vue d'accueillir les millions de touristes et de pèlerins désireux de participer à une manifestation unique en Terre sainte. Cette entreprise représentait un véritable défi pour les dirigeants palestiniens, car les années de conflit avaient eu des retombées désastreuses non seulement sur la situation socioéconomique des habitants de Bethléem mais également sur l'état des sites, des bâtiments et des services publics de la ville. Pendant deux années consécutives, l'Assemblée générale de l'ONU avait soutenu le projet et exhorté la communauté internationale à appuyer l'initiative et à y participer activement. En 1999, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien avait lancé des activités visant à sensibiliser davantage la population au projet « Bethléem 2000 » et à mobiliser l'appui de la communauté internationale. La tenue à Rome, en février 1999, de la Conférence internationale sur Bethléem 2000 avait constitué un temps fort du programme du Comité. Une délégation a été reçue par le Président italien et a obtenu une audience avec le pape Jean-Paul II. Des organismes des Nations Unies tels que le PNUD, l'UNESCO, la Banque mondiale et d'autres, avaient appuyé le projet « Bethléem 2000 ». Ils avaient axé leurs travaux sur la rénovation de l'infrastructure et le développement de l'industrie touristique, en étroite coopération avec la municipalité de Bethléem. La Commission européenne, des organisations non gouvernementales, des pays donateurs et des particuliers avaient apporté une contribution non négligeable à cette entreprise. Toute-

fois, il restait encore beaucoup à faire dans la ville et dans d'autres municipalités palestiniennes, en Cisjordanie comme dans la bande de Gaza. À lui seul, le peuple palestinien ne serait pas en mesure de venir à bout de cette tâche considérable; il était nécessaire que la communauté internationale lui prête son concours. L'aide des donateurs, en particulier, était essentielle à la viabilité de l'économie palestinienne et à l'action entreprise pour améliorer les conditions économiques et sociales du peuple palestinien. Le Comité exhortait les pays donateurs et la communauté internationale dans son ensemble à faire tout ce qui était en leur pouvoir pour aider le peuple palestinien dans cette entreprise importante. Il fallait souhaiter que tous les États Membres soutiendraient sans réserve le projet de résolution que le Comité présenterait à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Il fallait également souhaiter que les pèlerins continueraient à se rendre en Terre sainte et à créer des liens avec le peuple palestinien.

Troisième table ronde. Relations économiques israélo-palestiniennes pendant la période intérimaire et perspectives d'avenir

38. La troisième table ronde, consacrée aux relations économiques israélo-palestiennes pendant la période intérimaire et aux perspectives d'avenir comprenait six présentations d'experts.

39. M. Samir Huleileh, Nassir Investments Co. Ltd., (Bethléem) a déclaré qu'à cause des politiques et mesures appliquées par Israël depuis 1967, notamment l'annulation de l'inscription des sociétés au registre du commerce, la fermeture des banques et l'abandon du dinar, les Palestiniens avaient eu du mal à développer leur agriculture et leur industrie, et l'émigration de la main-d'oeuvre en Israël mais également dans les États du Golfe et d'autres pays était devenue la principale caractéristique de l'économie palestinienne. L'économie palestinienne était à la merci des décisions politiques et économiques prises dans les pays voisins et chaque fermeture de frontières imposée par Israël se traduisait non pas par une récession mais par un effondrement de l'économie. Les Palestiniens avaient espéré renverser cette tendance lors des négociations préalables aux accords de Paris. Bien que les arguments en faveur d'une séparation d'Israël ne manquent pas, par exemple en vue d'annuler les effets des politiques économiques restrictives et de réabsorber la main-d'oeuvre migrante, cette séparation ne serait en réalité que théorique. En outre, il était impossible de créer une entité économique viable sans l'infrastructure nécessaire, à savoir un port maritime, un aéroport ou un débouché terrestre, ce qui était interdit pendant la période intérimaire. Décrivant la situation économique actuelle, M. Huleileh a indiqué que le registre du commerce fonctionnait à présent et que 21 banques dotées de nombreuses succursales en Cisjordanie et à Gaza reprenaient la place qu'elles avaient perdue depuis 1967. Trois monnaies avaient cours dans les territoires : le dinar jordanien, le shekel israélien et le dollar des États-Unis. Les liens directs avec d'autres pays se sont beaucoup raffermis, le volume des échanges atteignant 1 milliard de dollars en 2000, quoique la plupart des importations passent par la douane israélienne. Bien que l'Autorité palestinienne ait enregistré quelques succès au cours de la période intérimaire, elle s'était heurtée à trois restrictions majeures. Il y avait d'abord des restrictions politiques notamment sous le Gouvernement de M. Netanyahou, période constamment marquée par un décalage entre les progrès économiques et les progrès politiques. Ensuite, il y avait les problèmes de sécurité

qui risquaient de faire échouer complètement l'accord. L'union douanière était une sorte de partenariat; or, qui disait fermeture, disait entrave à la libre circulation des biens, et ce type de partenariat était inacceptable. Enfin, il y avait les répercussions des problèmes économiques israéliens sur le développement de l'économie palestinienne et les restrictions imposées au cours des six dernières années par d'autres pays de la région; on pouvait donc se demander si ces pays étaient véritablement disposés à accepter un État palestinien. Selon M. Huleileh, deux mesures économiques concrètes pourraient aider au développement de l'économie palestinienne : l'institution d'une TVA inférieure de 2 % à celle appliquée en Israël, et la création de zones franches.

40. M. Nadav Halevi, professeur au Département d'économie de l'Université hébraïque de Jérusalem, a déclaré qu'avant les Protocoles de Paris de 1994, il existait ce que l'on pouvait appeler une union douanière à sens unique, puisque les produits israéliens entraient librement dans le territoire palestinien tandis que l'entrée de produits palestiniens en Israël faisait l'objet de nombreuses restrictions selon ce qui faisait l'affaire d'Israël, même aux yeux d'un petit fonctionnaire. Les Protocoles de Paris sont venus changer cela en créant une union douanière plus équilibrée, ressemblant par certains aspects à une zone de libre-échange, et en encourageant le commerce avec l'Égypte et la Jordanie. Seulement, les espoirs suscités par la perspective d'un accroissement du volume des échanges avec d'autres pays et celle d'une grande ouverture du marché israélien aux produits palestiniens ont été déçus et ce pour quatre raisons : les fermetures de frontières et les mesures de sécurité en général, qui sont prises non seulement pour faire face à une menace bien réelle de terrorisme mais surtout en raison de la façon dont ce risque est perçu; les tracasseries administratives; une mauvaise volonté caractérisée; et un manque de débouché des produits palestiniens vers d'autres pays. D'aucuns pensent également que le Protocole aurait pu être formulé autrement, qu'il aurait dû comprendre des clauses relatives au règlement des litiges et d'autres éléments gagneraient à être codifiés, mais qu'en tout état de cause il ne pouvait tout simplement pas y avoir d'autres accords, compte tenu de la situation actuelle. Quelques progrès ont néanmoins été enregistrés comme la récente suppression de 1 300 positions tarifaires ou les précisions sur le traitement des impôts. Selon M. Halevi, la rupture totale avec Israël était aussi peu probable qu'une intégration complète de l'économie palestinienne, somme toute, l'économie palestinienne était plus tributaire de l'économie israélienne que l'inverse. Il a laissé entendre qu'une zone de libre-échange ou une union douanière était envisageable. Dans le cadre d'une zone de libre-échange, les Palestiniens contrôleraient entièrement leurs échanges avec d'autres pays, mais il faudrait qu'il y ait une frontière pour différencier les produits selon leur provenance. L'établissement de frontières et de points de contrôle conduirait à des mesures protectionnistes et autres abus. Jérusalem ne serait pas physiquement divisée et l'idée d'une ville ouverte excluait la possibilité d'une frontière douanière. M. Halevi était plutôt favorable à une demi-mesure entre une zone de libre-échange et une union douanière sans contrôle douanier, pour que les marchandises et la main-d'œuvre puissent circuler librement. Du point de vue israélien, cela poserait un problème de sécurité, d'où la nécessité de veiller à ce que les accords n'offrent aucune possibilité de verrouiller les frontières. Les Palestiniens devaient avoir des contacts économiques directs avec les autres pays. Selon M. Halevi, ce n'était pas les bonnes idées qui manquaient, mais plutôt la bonne volonté. Si les parties intéressées étaient animées de bonne volonté, les choses évolueraient dans le bon sens.

41. M. Samir Abdullah, chef de Paltrade, a souligné que les Palestiniens et les Israéliens pourraient à la rigueur instaurer un séparatisme économique, un système de libre-échange ou une union douanière, mais qu'une rupture totale était exclue. Le séparatisme économique permettrait d'élaborer une politique commerciale étrangère autonome; les règles d'origine et les décaissements ne poseraient aucun problème à Israël. Il y aurait cependant la possibilité qu'Israël ferme son marché aux produits palestiniens, qui, de surcroît, n'étaient pas très compétitifs sur les marchés des pays arabes voisins. Un système de libre-échange tarirait le flux des recettes fiscales et douanières, le futur État palestinien étant appelé à prélever des redevances et taxes douanières sur tous les produits importés. Les Palestiniens pourraient continuer d'exporter vers Israël et seraient encouragés à développer leurs importations. L'amélioration des termes de l'échange obligerait les entreprises israéliennes à soutenir la concurrence d'entreprises internationales sur le marché palestinien. Par contre, une telle formule s'accompagnerait d'un coût élevé lié à l'élaboration de règles d'origine et au contrôle de la conformité des produits palestiniens à ces règles. Une union douanière offrirait la possibilité d'exploiter le réseau de relations économiques qu'Israël a tissées avec des États étrangers et au territoire palestiniens d'exporter régulièrement vers Israël. Elle renforcerait le pouvoir de négociations des pays participants et aiderait à réduire les coûts liés au contrôle de la conformité aux règles d'origine. Une union de libre-échange serait l'option la plus logique, pour que l'Autorité palestinienne puisse déjà jeter les bases de ses relations futures avec Israël. Le marché du travail israélien devrait rester ouvert aux travailleurs palestiniens pendant les 10 prochaines années jusqu'à ce que la Palestine puisse créer des programmes pour insérer ces travailleurs dans le marché palestinien.

42. M. Gil Feiler, Directeur général d'Info-Prod Research (Moyen-Orient), Ltd., Ramat-Gan, a déclaré que les Palestiniens n'avaient pas du tout tiré d'avantages économiques des Accords d'Oslo, bien au contraire, encore que leur situation se soit quelque peu améliorée tout dernièrement. L'évolution des relations économiques engendrée par le processus de paix a créé de nouveaux problèmes pour les Palestiniens, dont les produits sont en concurrence avec ceux de leurs voisins arabes. Dans son exposé, M. Feiler s'est surtout intéressé à la dynamique économique israélo-palestino-jordanienne. Déplorant l'absence d'investissements étrangers, en particulier israéliens, sur le marché palestinien et notant l'ampleur des investissements israéliens en Jordanie, il a proposé aux Palestiniens d'envisager d'adopter les mêmes méthodes que la Jordanie pour attirer les investissements. Depuis la signature des Accords d'Oslo, moins de 20 millions de dollars avaient été investis dans des coentreprises en territoire palestinien contre plus de 100 millions de dollars en Jordanie, ce qui avait servi à signaler aux investisseurs internationaux que la Jordanie était un bon endroit où investir. En outre, la main-d'oeuvre en Jordanie, dont la population est en grande partie palestinienne, était meilleur marché que celle du territoire palestinien. De surcroît, la Jordanie disposait d'une meilleure infrastructure. Examinant les statistiques du commerce d'Israël et de l'Autorité palestinienne, il a indiqué que le marché palestinien était le deuxième débouché commercial d'Israël et qu'Israël était le principal débouché pour les exportations palestiniennes et sa principale source d'importation, alors que les produits palestiniens n'étaient pas bien cotés sur les marchés arabes. Toujours est-il qu'au fil des années, on s'était déclaré de part et d'autre insatisfait de la nature de ces relations économiques. Le marché palestinien pourrait offrir des possibilités commerciales lucratives à Israël, encore que la construction d'un nouveau port maritime à Gaza risquerait de modifier les perspectives commerciales israélo-palestiniennes en relevant à court terme la de-

mande de biens et services israéliens tout en réduisant les exportations d'Israël en provenance de la Palestine. Par ailleurs, M. Feiler a laissé entendre que le secteur de la haute technologie et des services connexes pourraient favoriser le lancement de coentreprises palestino-israéliennes. Les capitaux d'investissement seraient immédiatement disponibles si l'Autorité palestinienne coopérait avec Israël dans ce secteur.

43. M. Edward Haley, professeur de relations internationales à l'Université de Claremont Mckenna (Californie) a fait remarquer que rien n'avait été dit jusqu'ici sur le projet de société de l'Autorité palestinienne. M. Haley a relevé trois pierres d'achoppement. Premièrement, les attentes étaient différentes de part et d'autre. Certains Israéliens, voire la plupart d'entre eux, s'imaginaient que le processus de paix mettrait un terme au conflit, à l'affrontement militaire et au terrorisme et, partant, à la militarisation de leur société. Du côté palestinien, les attentes étaient tout aussi irréalistes : le processus de paix marquait la fin des défaites et des humiliations, il amènerait le progrès économique et serait la solution à tous leurs problèmes. Deuxièmement, les positions des parties étaient diamétralement opposées, chacune espérant obtenir satisfaction (séparation pour l'une, intégration pour l'autre), sans que cela ne lui coûte quoi que ce soit. Troisièmement, il y avait le déficit d'intégration, cette région étant l'une des moins intégrées du monde. Le volume des échanges arabo-arabes était très faible et celui des échanges arabo-israéliens plus faible encore. L'Association des Nations Unies d'Asie du Sud-Est (ANASE) pourrait constituer un modèle enrichissant de coopération régionale, en ce sens qu'elle favorisait un type de régionalisme ouvert et s'illustrait par des méthodes politiquement indolores. M. Haley a souligné que le processus de paix devait également bénéficier d'un soutien régional. Si l'isolement assurait la plus grande liberté d'action unilatérale et facilitait les choix de politique intérieure, c'était néanmoins l'option la moins favorable s'il s'agissait de convaincre d'autres pays du bien-fondé de tels choix. L'intégration offrait beaucoup plus d'avantages que l'isolement.

44. M. Saeb Bamya, Directeur général chargé des relations internationales au Ministère de l'économie et du commerce de l'Autorité palestinienne à Ramallah, a appelé l'attention sur les mesures prises par les Israéliens, en raison de leur perception des problèmes de sécurité. Les fermetures de frontières ont causé d'innombrables problèmes aux Palestiniens. Un régionalisme ouvert, tel que le pratique l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ANASE) offrait aux Palestiniens un modèle intéressant. M. Bamya a indiqué que le Protocole de Paris instituait quelque chose d'unique, que l'on ne pouvait appeler une union douanière, les deux parties n'étant pas égales. Les Israéliens ont modifié et défini leurs politiques d'importation sans consulter leurs homologues palestiniens. Un grand écart séparait les deux économies et il fallait créer un fonds israélien pour le combler. Pendant la période intérimaire, la façon dont les Israéliens concevaient la question de la sécurité a causé des problèmes majeurs aux Palestiniens. La majorité des Israéliens estimaient que les problèmes de sécurité se poursuivraient pendant les 20 prochaines années. La nécessité de diversifier les échanges commerciaux constituait un autre sujet de préoccupation. Les Palestiniens ne pouvaient pas établir des relations commerciales avec une tierce partie, parce qu'ils étaient contraints d'utiliser les ports israéliens. La politique israélienne reposait sur le fait qu'il ne devrait pas y avoir de développement économique réel de la Palestine au cours de la période intérimaire. C'est ainsi qu'Israël n'a toujours pas reconnu l'Accord de la Palestine avec l'Union européenne. Les relations économiques entre les deux parties devaient reposer sur les

principes suivants : tout accord économique futur devrait être un accord entre deux États indépendants; il devrait y avoir continuité territoriale dans l'État palestinien et Israël ne devrait pas entraver la circulation des biens et des personnes entre les différentes régions de l'État; tout accord devrait être conforme aux règles et réglementations de l'Organisation mondiale du commerce; les Palestiniens devraient administrer entièrement leur politique économique interne et externe; ils devraient être libres d'établir leur propre réglementation commerciale et pouvoir négocier librement avec n'importe quel partenaire commercial. De l'avis de M. Bamya, tout accord serait préférable à la situation actuelle. L'idéal serait que les biens et services exportés par la Palestine accèdent librement aux marchés; que les politiques commerciales avec des tiers soient entièrement autonomes et que les Palestiniens soient dotés des pouvoirs absolus d'établir des traités et de disposer de systèmes de perception de recettes efficaces, en supprimant l'évasion fiscale et en éliminant la dépendance l'égard des envois provenant d'Israël. Des obstacles majeurs tels que les opérations liées devraient être éliminés. Les relations économiques avec Israël devraient également permettre l'introduction de régimes de traitement préférentiel et s'appliquer à un État palestinien politiquement souverain considéré comme une entité territoriale unique. De l'avis de M. Bamya, la coopération institutionnelle permettrait de résoudre beaucoup des problèmes survenus au cours de la période intérimaire, favoriserait l'application d'accords, et de régler les différends d'un commun accord.

Quatrième table ronde. Répercussions des questions non économiques sur le développement palestinien dans les domaines économique et social (colonies de peuplement israéliennes; Jérusalem; réfugiés de Palestine; eau et ressources naturelles)

45. Sept experts ont présenté leurs points de vue à l'occasion de la quatrième table ronde, intitulée « Répercussions des questions non économiques sur le développement palestinien dans les domaines économique et social (colonies de peuplement israéliennes; Jérusalem; réfugiés de Palestine; eau et ressources naturelles) ».

46. M. Shibley Telhami, professeur de sciences politiques à l'Université du Maryland et chargé de recherche à la Brookings Institution (Washington, DC), a fait observer que les Palestiniens devaient faire face à des problèmes considérables dans le domaine du développement. Il convenait de tenir compte de facteurs autres que ceux purement économiques. Par ailleurs, les retombées économiques ne seraient pas immédiates. L'indépendance toute relative et les obstacles institutionnels et sociaux étaient à mettre au nombre des facteurs d'origine non économique. Il importait tout particulièrement que les Palestiniens se dotent d'un système judiciaire indépendant, définissent clairement les attributions et restaurent la confiance dans les institutions judiciaires en vue d'attirer les investisseurs. Beaucoup restait à faire dans le secteur bancaire. Il faudrait davantage mettre l'accent sur le secteur privé et accélérer les privatisations, la part des emplois publics étant disproportionnée. Le niveau d'éducation dans les territoires palestiniens était certes élevé, mais les efforts ne portaient pas nécessairement sur les domaines les plus appropriés. On n'accordait pas suffisamment d'importance à la recherche et rares étaient les instituts de recherche à la pointe de la technique, d'où des difficultés pour attirer des travailleurs expatriés qualifiés. En l'absence d'indépendance, il serait impossible d'introduire des programmes économiques de qualité. Les échanges économiques souffraient des

restrictions d'accès avec l'extérieur et du morcellement des territoires palestiniens. Indépendamment des arrangements provisoires en matière de souveraineté, seule la liberté de circulation permettrait d'introduire des programmes de développement dynamiques. Il importait que l'accord sur le statut permanent apporte une solution à ce problème ainsi qu'à celui des colonies de peuplement. Israël conserverait un droit de regard extraterritorial si l'on donnait suite à la proposition selon laquelle les autorités palestiniennes et israéliennes s'emploieraient à démanteler certaines colonies sur une période de cinq ans, par l'application de mesures incitant les colons au départ. Une proposition de ce type ne manquerait pas de poser des problèmes et il faudrait veiller à imposer un calendrier très strict.

47. M. Yossi Katz, membre du Parlement israélien (Knesset), a déclaré que les intérêts économiques des deux parties étaient si étroitement imbriqués que même une séparation politique ne suffirait pas à résoudre le problème. La pauvreté, l'ignorance et la faiblesse de l'économie ne pouvaient qu'attiser le terrorisme et faire le jeu des groupes radicaux. À l'inverse, si l'économie palestinienne était florissante, la paix avait de meilleures chances d'éclore. Il fallait trouver un équilibre satisfaisant entre les impératifs de sécurité et la libre circulation des biens, et entre la coopération économique et la dépendance. Vingt-cinq pour cent des travailleurs palestiniens parvenaient à éviter les barrages routiers pour se rendre à leur travail. Les ventes réalisées par Israël dans les territoires palestiniens étaient trois fois supérieures aux achats effectués auprès des Palestiniens, et il fallait que cette proportion change. Des mesures politiques devaient accompagner les mesures économiques. Certes, ni Israël ni l'Autorité palestinienne n'obtiendraient totale satisfaction, mais les deux parties devaient s'employer à trouver un compromis sur les points épineux encore en suspens. Jérusalem devait avoir le statut de ville ouverte, sans frontières, et les Lieux saints être ouverts à tous. M. Katz a dit qu'il redoutait de voir Jérusalem entourée de fil barbelé, et a proposé que tous les villages palestiniens, tels que Abou Dis, Azarya et Anata, et les banlieues de Jérusalem à dominante palestinienne, comme Beit Hanina, soient rattachés à la partie palestinienne de Jérusalem, Al-Qods, sous la souveraineté de l'État palestinien. Il faudrait prévoir un arrangement permettant à Israël de garder le contrôle des colonies de peuplement implantées en territoire palestinien. Pour sensibiliser l'opinion publique et démontrer sa bonne volonté à l'égard du peuple palestinien, Israël devrait annoncer son intention d'accueillir 200 000 réfugiés. Les prisonniers palestiniens devraient être libérés, même ceux qui avaient tué des Juifs avant les accords d'Oslo. Les membres les plus radicaux du Fatah deviendraient ainsi les meilleurs ambassadeurs de la paix.

48. M. Sharif S. Elmusa, professeur de sciences politiques à l'Université américaine du Caire, a présenté le problème des ressources en eau comme étant l'un des principaux obstacles non économiques entravant le développement des territoires palestiniens. Une grande partie des devises servait à importer des vivres qui, faute de ressources en eau, ne pouvaient pas être produits localement. En rationnant l'eau mise à disposition des Palestiniens, alors même que la consommation des Israéliens avait augmenté, l'État hébreu disposait d'un moyen de contrôle sur la terre. Les Palestiniens et les Israéliens sont convenus qu'il fallait remédier à cette situation inégalitaire. Toutefois, quel que soit le mode de répartition retenu, les ressources en eau étaient insuffisantes. Israël, qui mieux que tout autre maîtrisait les techniques de captage, disposait dans le désert du Néguev d'une nappe phréatique, importante mais peu connue, de 70 milliards de mètres cubes. Le pays s'était également doté de

capacités de dessalement de l'eau et pouvait donc restituer aux Palestiniens des ressources qu'il leur avait refusées pendant des années.

49. M. Taher Shash, conseiller juridique auprès de l'Organisation arabe des droits de l'homme, a estimé que la situation dans les territoires palestiniens ne s'était pas améliorée après les accords d'Oslo. La coopération devait être intensifiée dans plusieurs domaines mais les accords n'étaient que partiellement appliqués. Souhaitant prendre le contrôle de toute la Palestine, Israël avait fait des colonies de peuplement une tête de pont, contrôlait les ressources en eau et occupait arbitrairement des terres confisquées à des Palestiniens forcés de fuir. Avec l'annexion des territoires palestiniens et l'implantation de colonies de peuplement, c'était une grande partie de la Cisjordanie qui était occupée. L'État hébreu semblait vouloir conserver 40 % de la Cisjordanie. Les colonies de peuplement étaient en fait des centres agricoles et sociaux subventionnés par l'État. Israël poursuivait une politique d'annexion totale de Jérusalem. Les projets d'extension à Jérusalem-Est, l'une des plus grandes cités et le principal site touristique, n'avaient cessé de prendre de l'ampleur de sorte que la ville occupait 25 % du territoire cisjordanien.

50. M. David Newman, Directeur du Département de sciences politiques et d'administration publique à l'Université Ben Gourion du Néguev, a déclaré que la carte issue des accords d'Oslo II était une bombe à retardement, puisque les territoires étaient dépourvus d'unité et morcelés, or les déplacements quotidiens étaient inévitables. L'intégralité du processus de paix se fondait sur la notion de séparation, et la vaste majorité des Palestiniens et des Israéliens rejetait l'idée d'un État bilatéral. Les colonies de peuplement constituaient un problème. Lors des négociations d'Oslo, le Gouvernement israélien avait esquivé la question de l'évacuation des 180 000 colons, mais l'évacuation de la première colonie servirait de révélateur : les colons et les partis de droite risquant de faire front commun, avec des explosions de violence très importantes. Même si les Israéliens souhaitaient abandonner les colonies de peuplement, ils ne pourraient pas le faire, mais il était tout aussi impensable qu'ils conservent des enclaves en territoire palestinien. M. Newman a suggéré que les négociateurs ne s'en tiennent pas aux frontières de 1949 ou de 1967; il importait d'envisager toutes les solutions aux fins de parvenir à la meilleure scission possible, au besoin en s'aidant des systèmes informatiques modernes.

51. M. Emad Gad, spécialiste des questions palestiniennes au Centre Al-Arham pour les études politiques et stratégiques au Caire, a fait observer qu'en général les négociations israélo-arabes obéissaient à deux schémas : d'une part, des négociations bilatérales directes et d'autre part, des négociations régionales multilatérales. Les accords israélo-palestiniennes auraient dû déboucher sur un statut permanent en septembre 1998. Les parties devraient admettre qu'il est absurde de fonder leur avenir sur les armes et mettre leur foi dans l'idée qu'un accord est indispensable, cause à laquelle les Palestiniens sont déjà acquis. Israël avait tendance à brandir la menace militaire dans ses relations avec les pays arabes. Les Arabes, qui avaient contrôlé plus de 44 % de la Palestine, n'acceptaient pas la partition de 1947. Les États-Unis appuyaient Israël aussi bien sur le plan financier que sur le plan politique. La question palestinienne avait des aspects bilatéraux et multilatéraux. De fait, lorsque les négociations bilatérales marquaient le pas, les négociations régionales étaient également suspendues et tous les projets étaient interrompus. Seules des relations régionales fondées sur la coopération pouvaient faciliter le règlement de la question des réfugiés et de celle de l'eau, sur lesquelles les négociations risquaient d'achopper.

52. M. Akrum Tamimi, Vice-Président du département de la planification et du développement de l'Université d'Hébron, a présenté un projet de stations expérimentales mené sous les auspices de l'Université d'Hébron. Ce projet visait à démontrer qu'une mise en valeur rationnelle des ressources naturelles permettait de donner une assise durable aux activités économiques. Les ressources naturelles devaient être judicieusement exploitées. La diversité climatique permettait aux Palestiniens de diversifier la production agricole. Le projet de modernisation de la station expérimentale d'Arub a bénéficié d'un million de dollars des États-Unis. L'Union européenne devait financer l'achat de serres et de machines agricoles ainsi que des travaux de nivellement, mais il a fallu revoir les plans de construction comme suite à des restrictions imposées par l'armée israélienne. Par ailleurs, les Israéliens prévoyaient de faire passer une route à l'emplacement de la station expérimentale.

III. Séance de clôture

53. M. Soliman Awaad, Ministre adjoint égyptien chargé des affaires multilatérales, M. Nasser Al-Kidwa, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, et M. Ibra Deguène Ka, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, ont fait des déclarations à la séance de clôture.

54. M. Soliman Awaad, Ministre adjoint égyptien chargé des affaires multilatérales, a fait la synthèse de quelques-unes des observations émises par les participants. Il a souligné qu'il importait que l'économie palestinienne connaisse une croissance soutenue et qu'il fallait aussi que les importations et les exportations augmentent, ce qui se traduirait par une amélioration des conditions de vie du peuple palestinien. Pour ce faire, il fallait que la communauté internationale des donateurs accentue encore son soutien. M. Soliman Awaad a appelé l'attention sur le fait que les progrès économiques étaient fonction de l'évolution du processus de paix. Il a fait part du souhait de l'Égypte de coopérer étroitement avec le futur État palestinien indépendant.

55. M. Nasser Al-Kidwa, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, a, au nom de sa délégation, exprimé ses remerciements à l'Égypte pour l'appui manifesté au peuple palestinien, aussi bien dans le cadre des travaux de l'Organisation des Nations Unies qu'en d'autres occasions. Il a souligné le rôle important joué par les pays donateurs, les organismes des Nations Unies, notamment le PNUD, et le Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires palestiniens occupés s'agissant de l'aide au développement économique. Il a fait observer que dans toute la région du Moyen-Orient, le développement économique était très étroitement lié à la situation politique. Pour les Palestiniens, cela signifiait avant tout mettre fin à l'occupation étrangère et obtenir l'indépendance nationale. Instaurer des relations économiques saines avec Israël était aussi bien dans l'intérêt des Palestiniens que des Israéliens. M. Nasser Al-Kidwa a également exprimé le souhait que des relations économiques mutuellement bénéfiques s'établissent avec les pays arabes. En conclusion, il a réaffirmé l'espoir qu'un accord sur le statut permanent serait atteint sans plus tarder et que la Palestine deviendrait membre de plein droit à l'Organisation des Nations Unies et pourrait ainsi participer pleinement au Sommet du millénaire.

56. M. Ibra Deguène Ka, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a déclaré que le Comité attachait une grande importance au développement économique et social et à l'amélioration des conditions de vie du peuple palestinien. À cet effet, le Comité avait aménagé son programme de travail annuel de façon à accorder une attention toute particulière aux questions économiques et sociales pendant la période de transition. Toujours soucieux de mobiliser l'assistance internationale en faveur de la future nation palestinienne, le Comité avait décidé d'organiser le Séminaire des Nations Unies sur les perspectives de développement de l'économie palestinienne et le processus de paix au Moyen-Orient. Les participants ont dressé le bilan de la situation en matière de renforcement des institutions et de performances économiques pendant la période transitoire, et examiné les mesures prises, en collaboration avec les donateurs, les organisations intergouvernementales et les autres acteurs, en vue d'instaurer un environnement plus propice à un développement économique durable. Les enseignements tirés de l'expérience des dernières années ont été analysés dans le détail et ont servi de base à la formulation d'objectifs et de stratégies de développement des territoires palestiniens. Les participants ont estimé qu'un partenariat entre Israéliens et Palestiniens dans le cadre du processus de paix devait s'accompagner d'un partenariat dans le domaine du développement économique, et que le développement économique et social des territoires palestiniens était dans une large mesure influencé par des questions non économiques. L'issue des négociations sur le statut provisoire et le statut permanent ne manquera pas d'avoir des répercussions sur l'activité économique présente et future des territoires palestiniens.